

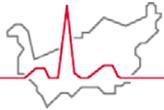
Hôpital du Valais  
Spital Wallis

# Développement de la psychiatrie HVS

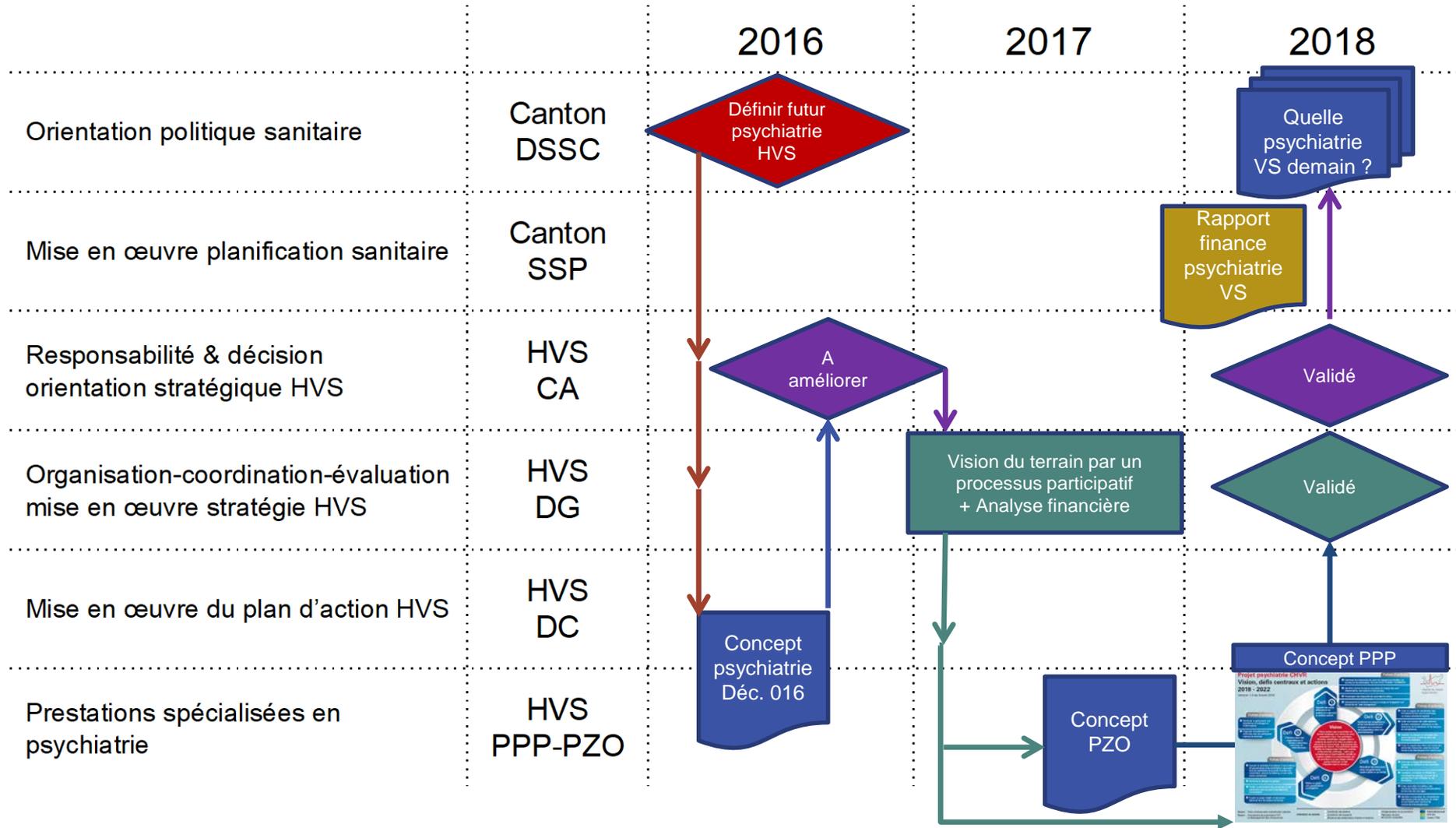
Contexte et vision de la psychiatrie HVS

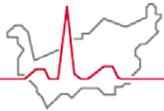
Prof. Eric Bonvin

# Le processus de définition du concept 2018-2023 de la psychiatrie de l'Hôpital du Valais



Hôpital du Valais  
Spital Wallis





# Les enjeux à venir pour la psychiatrie de l'HVS

---

- L'évolution des besoins en soins psychiatriques des populations valaisannes vulnérables :
  - stigmatisation
  - croissance et vieillissement démographique
  - urbanisation et précarisation
  - polymorbidités
- Les spécificités culturelles et régionales du Valais
- La pénurie des compétences spécialisées
- L'obsolescence des infrastructures
- La nécessité de maîtriser les coûts



# Lignes directrices pour la psychiatrie de l'HVS

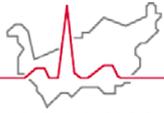
---

- Investir dans les compétences plus que dans les murs
- Respecter les spécificités culturelles régionales du Valais
- Déléguer et mutualiser les compétences
- Mutualiser et valoriser les moyens
- Développer une pratique collaborative : interprofessionnalité, intégration du patient et des proches
- Développer des interventions collaboratives de proximité
- Lutter contre la stigmatisation et pour l'intégration des populations vulnérables
- Valoriser davantage les prestations psychiatriques

- **A travers les 5 projets prioritaires, l'HVS vise à**
  - **Changer les structures et transformer les pratiques**
    - Adapter l'activité hospitalière
    - Développer l'activité ambulatoire
    - Ancrer et développer la psychiatrie de consultance et de liaison
    - Déployer et développer une consultation de médecine communautaire
  - **Clarifier et stabiliser le financement de la psychiatrie de l'HVS**
  - **Adapter les infrastructures à une activité en constante transformation**

# Principes de mise en œuvre – Responsabilités entre les différents participants

---



Hôpital du Valais  
Spital Wallis

- Le CA valide le concept stratégique de la psychiatrie HVS
- La DG a le mandat d'accompagner la mise en œuvre du concept et d'assurer la cohérence des différentes démarches (institutionnelle, professionnelle, sanitaire)
- L'Institut Trimbos NL offre une expertise professionnelle ainsi qu'un accompagnement spécifique durant la phase de mise en œuvre
- La DG et les SSP collaborent à la clarification et la stabilisation du financement de la psychiatrie et au développement de la politique sanitaire
- Les Centres assurent une mise en œuvre singulière pour chaque centre hospitalier selon les concepts respectifs (PZO-PPP) – ils sont soutenu à travers l'expertise de l'état major de direction
- Les partenaires sont intégrés à la démarche de mise en œuvre
- Une séance annuelle (journée d'échange) est organisée pour suivre et enrichir le processus de mise en œuvre qui s'étalera de 2018 à 2022

# Principes de mise en œuvre: Organisation

---

- **Comité de pilotage :**
  - **Composition:** membres de la Direction générale et de son Etat-major ainsi que les responsables médico-soignants du pôle et de la clinique de psychiatrie (principaux intéressés)
  - **Mission:** Décision planning, solutions, arbitrage et soutien de la démarche mais avant tout garantir la cohérence avec la vision de l'HVS, la vision professionnelle et institutionnelle ainsi que la politique sanitaire en santé mentale.
  
- **Pour chacun des 5 projets**
  - **1 Cheffe /Chef de projet :**
    - **Mission:** faire avancer l'action par rapport aux objectifs fixés par le COPIL et répondre vis-à-vis de celui-ci, soutenir les centres respectivement le PPP et le PZO.
  - **1 Groupe de projet**
    - **Composition:**
      - Au moins un représentant par centre et intégration des partenaires externes dans le cadre de l'avancement de la réflexion sur la santé mentale au niveau cantonal.
      - Un ou plusieurs membres de l'état major de direction sont présent dans chaque projet
    - **Mission:** Soutenir la mise en œuvre et garantir la cohérence entre le PPP et le PZO